



PREAVIS No 04-2023 « BUDGET 2024 »

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 2 novembre 2023

La Commission de gestion, composée de Mesdames Anne Schranz et Daphnée Schäppi et de Messieurs Jean-François Spring et Jean-Charles Bartolacelli, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 20 octobre 2023 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé en présence du Lt-colonel Dan-Henri Weber, commandant de police et de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir. Elle les remercie pour les explications détaillées qu'ils ont fournies aux commissaires. D'autre part, des réponses du Cdt Weber envoyées par e-mail aux questions d'un conseiller intercommunal arrivées trop tard pour être posées lors de cette séance, figurent également dans le présent rapport.

Préambule

Il s'agit du treizième budget présenté à l'ASEL. Il est en hausse par rapport au budget 2023 de 4,95%. La comparaison avec les comptes 2022 indique une augmentation de 11,15%. Ces augmentations, relativement élevées, sont documentées dans le préavis et proviennent comme chaque année principalement des charges de personnel et de celles des achats de biens, services et marchandises.

Préavis

P. 3-4, Augmentation des charges de personnel : il faut bien préciser que dans le tableau établissant les changements de personnel dans les différents secteurs, il ne s'agit que de transferts comptables de poste à poste au budget et non de transferts physiques du personnel. Ainsi un effectif est imposé légalement à Police secours, mais ses membres

travaillent dans la même division opérationnelle que la Police de proximité et peuvent opérer un tournus. Comme chaque année, les augmentations statutaires influent sur les salaires, mais cette année il a aussi fallu compter sur l'augmentation due au coût de la vie. Il faut aussi prendre en compte l'engagement prévu de 3 nouveaux aspirants destinés à remplacer des départs à la retraite ces prochaines années. Heureusement certains de ces départs ont été repoussés et laisseront le temps de formation nécessaire aux futurs remplaçants. En effet il faut anticiper, car le recrutement prend 1 an et l'école dure 2 ans. Il faut aussi compter sur les désistements, par exemple en 2023 4 aspirants avaient été sélectionnées et seuls 3 sont restés. Pour la petite histoire, on peut noter que désormais la Gendarmerie vaudoise transmet les bons dossiers qu'elle ne retient pas aux polices communales, ce qui peut aider au recrutement.

P. 4, Participation de chacune des communes partenaires : comme chaque année les différences de participation/augmentation s'expliquent par les conditions de la péréquation entre les 4 communes appliquée depuis la création de l'association.

Brochure du budget

P. 1 – 600.3011 à 3050 : la grande différence entre les comptes 2022 et le budget 2024 s'explique par plusieurs raisons. Comme chaque année, le budget 2024 comprend le salaire de l'entier des collaborateurs du service. Même si l'effectif n'est pas au complet au 1^{er} janvier, le budget comprend toutefois le salaire des collaborateurs à engager durant l'année à venir. Il comprend aussi l'indexation de 1 % (décision du CODIR de la verser ou non selon l'IPC en novembre), des augmentations statutaires et des coûts engendrés par l'engagement supplémentaire d'aspirants pour prévenir les nombreux départs à la retraite prévus entre 2024 et 2026. De plus depuis 2020, la formation pour devenir policier breveté dure 2 ans (anciennement 1 année), d'où un surcoût salarial. Pour une entité comme l'ASEL, il y aura toujours une différence entre le budget et les comptes notamment en ce qui concerne les rubriques touchant le personnel. En effet, comme chaque corps de police, elle est confrontée à un manque d'effectif ainsi qu'à des démissions et à la pénurie de collaborateurs formés et opérationnels disponibles. Il est rare de pouvoir les remplacer immédiatement, d'où des versements de salaire en moins. A ce jour, il manque 2 policiers formés.

P. 1 – 600.3101 : la masse des amendes augmente, le nombre de rappels les concernant aussi, d'où l'augmentation d'achat d'enveloppes (ainsi que sous un autre compte du prix des affranchissements). On peut noter que ces rappels sont efficaces car 80-90% des amendes sont payées à ce moment-là.

P. 1 – 600.3121 à 3123 : pas d'augmentations significatives, car elles avaient déjà été prévues en 2023. D'autre part des économies ont pu être effectuées, particulièrement pour l'électricité.

P. 1 – 600.3189.00 : les frais informatiques comprennent les frais de matériel et de logiciels, les frais de logiciels propres à la police (l'utilisation des logiciels cantonaux a augmenté), et les frais informatiques tributaires du Service informatique de la Ville de Pully. En effet, ce service répartit ses frais fixes sur le nombre de postes de ses utilisateurs, ce nombre à la police atteint ainsi 25% de l'effectif général. Le montant de CHF 750'995.- est réparti comme suit :

- CHF 129'519.- : participation de l'ASEL aux projets intercommunaux ;
- CHF 415'662.- : coûts informatiques ASEL ;
- CHF 205'814.- : prestations informatiques BIP-SIGIP.

P. 2 – 600.3290 et 4410 : aucun revenu budgété sous ces deux positions, car le chiffre n'est accessible que lors du bouclage des comptes.

P. 2 – 600.3801 : ce fonds a été créé pour l'acquisition de gros projets communs avec les autres corps de police et qui laissent peu de marge de manœuvre (par ex. Odyssée pour CHF 520'000.-). Ceci doit permettre d'éviter des crédits complémentaires pouvant affecter les comptes des communes partenaires. Le renouvellement des licences, la mise à jour logiciels et l'acquisition d'ordinateurs portables passent via le budget.

P. 2 – 600.4356 : dans les remarques : UADP = Usage Accru du Domaine Public.

P. 2 – 612.3116 : pour information, le détail est le suivant :

- Matériel balistique (casques, boucliers, ceinture) pour CHF 23'020.-
- Communication (radio, accus) pour CHF 12'200.-
- Dépistage stup, alcool, matériel pharmacie pour CHF 6'500.-
- Matériel self défense pour CHF 3'600.-

P.3 – 613.3116 : pour information, le détail est le suivant :

- Mise en conformité du local de la signalisation routière pour CHF 10'000.-
- Remplacement d'un appareil SAT (surveillance automatique du trafic) pour CHF 55'500.-
- Renouvellement d'appareil préventif Viasis pour CHF 5'500.-
- Matériel de protection pour le personnel SR (masques, dispositifs auditifs) pour CHF 6'700.-
- Renouvellement d'une génératrice pour la SR pour CHF 6'500.-
- Location radar semi stationnaire « Girafe » pour un mois (zones péri-urbaines à forte circulation) pour CHF 30'000.-

P. 3 – 613.3184: Ce poste ne cesse d'augmenter, environ de 10% par année. C'est ici que nous retrouvons la hausse due à l'affranchissement des lettres envoyées, sans oublier que les tarifs postaux augmenteront en 2024 !

Pour information voici, entre autres, l'évolution du nombre de commandements de payer ces dernières années :

2020 : 1'798
2021 : 1'950
2022 : 1'797
2023 au 30 septembre : 1'613

P. 4 - 613.4370 : ce poste a déjà fait l'objet de nombreux commentaires au fil des années. Pour ce budget, il a été correctement estimé car il faut bien constater la réelle augmentation de la circulation et des infractions relevées par les radars. La conséquence sur ce revenu revu à la hausse, c'est une moindre augmentation de la participation financière des communes. En revanche c'est aussi l'assurance d'un moindre retour à la publication des comptes.

Conclusion

Pour le futur, il faudra compter sur une certaine continuité, avec quelques augmentations de postes, mais surtout avec une augmentation des coûts informatiques dus au canton (par exemple Odyssée est repoussé en 2025).

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis No 4-2023, soit

de valider le budget 2024 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois ».

Pully, le 23 octobre 2023



Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice



Jean-Charles Bartolacelli, Belmont



Daphnée Schächli, Savigny



Jean-François Spring, Paudex